



## Non respect du contrat d'assurance

Par **cavary**, le **13/05/2009** à **10:14**

Bonjour,

J'ai eu un sinistre avec mon véhicule, l'expert à estime les travaux supérieur au prix argus donc la voiture a été classé épave. J'ai acheté la voiture neuve avec une bonne remise. A l'époque j'avais souscrit une assurance tous risque avec l'option suivante: Votre voiture a moins de 3 ans lors du sinistre :

- Si elle avait moins d'un an lorsque vous l'avez achetée, elle est remboursée à neuf, sans décote Argus (au prix catalogue du même véhicule au jour du sinistre). Au moment du sinistre elle avait 2 ans.

Le prix catalogue fixé par l'expert est supérieur au prix d'achat.

L'assurance refuse de prendre l'option en compte, et donc refuse de régler la somme fixée par leur expert.

On t il le droit?

merci

Par **chaber**, le **14/05/2009** à **07:05**

Bonjour,

Il faudrait relire vos CG concernant la valeur d'achat: souvent il est précisé valeur d'achat sur justificatif, c'est à dire la facture.

En effet, si vous avez obtenu une réduction à l'achat, elle n'a pas à vous être payée par l'assureur. Ce serait une source de profit.

Par **cavary**, le **14/05/2009** à **10:01**

bonjour et merci de m'avoir répondu si rapidement.

Votre réponse se base sur le remboursement à valeur d'achat, alors que le contrat se base sur la valeur à neuf de la voiture au moment du sinistre.

Il existe un autre contrat avec remboursement à valeur d'achat mais ce n'est pas celui que j'ai souscrit.

De ce fait je ne comprend toujours pas pourquoi il faut cette facture!

merci